

tère. En effet, César, dans ses *Commentaires de la Guerre des Gaules* (2), dit ceci des funérailles des Gaulois :

« *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa; omniaque quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia; ac paulo, supra hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabantur.* »

C'est-à-dire, suivant M. Artaud (3) :

« Les funérailles, relativement à la civilisation des Gaulois, sont magnifiques et somptueuses. Tout ce que le défunt a chéri pendant sa vie, on le brûle après sa mort, même les animaux : il y a peu de temps encore, pour lui rendre des honneurs complets, on brûlait ensemble les esclaves et les clients qu'il avait aimés. »

Avec un texte aussi formel, il n'est plus possible de douter que nos poyes funéraires ne soient des *tombeaux gaulois*, probablement antérieurs à la conquête qui les respecta : quel est le peuple qui aurait touché aux morts ?

On nous permettra maintenant d'émettre une hypothèse sur l'étymologie du mot DOMBES, nom donné au pays qui renferme le plus grand nombre de ces petits monuments sépulcraux.

Le mot *poy*, plus spécialement *motte de terre*, a pour analogue dans la langue hongroise le mot *Domb* (4) qui, lui aussi, veut dire la même chose.

(2) Livre VI, § xix.

(3) Bibl. Panckoucke, classiques latins, x^e livraison.

(4) Bullet. *Dict. Celte* verbo *Dun*, tertre, élévation.